

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU 27 MARS 2023**

-----

Le vingt-sept mars deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'OLIZY SUR CHIERS se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale du 20 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Gérard GEORGES, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES Gérard, Mme KOSMIDER Sabine, M. ERRARD Samuel, M. LACOUR Bertrand, Mme MAGNY Nelly, M. GEORGES Nicolas, M. ROFFE Raphaël, M. WEBER Cédric, M. VAUDOIS Anthony, M. FALVY Sylvain, M. MAGNY Steeve.

Etaient absents : M. Sylvain FALVY (a donné procuration à M. ERRARD Samuel), M. WEBER Cédric (a donné procuration à M. VAUDOIS Anthony).

Le nombre des conseillers en exercice est de onze.

Monsieur MAGNY Steve a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1) COMMUNE ; APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022:**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 ;

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2) COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2022**

Sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit comme suit :

➤ **FONCTIONNEMENT :**

- DEPENSES : 108 232.54 €
- RECETTES : 238 072.25 €

Excédent de clôture : 129 839.71 €



➤ **INVESTISSEMENT :**

- DEPENSES : 50 786.58 €
- RECETTES : 18 397.24 €

Déficit constaté : 32 389.34 €

Hors la présence de Monsieur GEORGES Gérard, Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

**3) COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT :**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**UN RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE : 129 839.71 euros.**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022</b>	
EXCEDENT ANNEES ANTERIEURES	: 234 770.29 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	: 129 839.71 euros
	-----
EXCEDENT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	: 364 610.00 euros
INTEGRATION SOLDE CCAS	: 123.49 euros
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (001)	: - 47 796.78 euros
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
➤ INTEGRATION SOLDE CCAS	: 7 803.05 euros
➤ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	: 294 616.27 euros
➤ SOLDE DES RESTES A REALISER	: 30 000 euros
➤ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	: 77 796.78 euros

**4) VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES ANNEE 2023 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter le taux des taxes, pour l'année 2023, de 1 %, ce qui aura pour conséquence la fiscalité suivante :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023	BASES 2023	PRODUIT ATTENDU
Habitation		3.91	20 225	790
Foncier Bâti	33.88	34.22	102 800	35 178
Foncier Non Bâti	22.78	23.00	26 700	6 141
C.F.E.				
			<b>TOTAL</b>	<b>42 109</b>

## **5) COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023 :**

Les membres du Conseil Municipal,  
Votent, à onze (11 voix pour, le budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- DEPENSES : .....250 111.58 euros
- RECETTES : .....250 111.58 euros

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- DEPENSES : ..... 246 615.00 euros
- RECETTES : ..... 462 766.27 euros

## **6) EAU VOTE DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 ;

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **7) EAU : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :**

Sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit comme suit :

### **➤ INVESTISSEMENT :**

- DEPENSES : 18 182.29 €
- RECETTES : 86 534.31 €

Excédent de clôture : 68 352.02 €

### **➤ FONCTIONNEMENT :**

- DEPENSES : 14 664.08 €
- RECETTES : 27 317.77 €

Excédent constaté : 12 653.69 €

Hors la présence de Monsieur GEORGES Gérard, Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte administratif du budget du service des eaux 2022.

### **8) EAU ; AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 :**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**UN RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE : 10 309.47 euros.**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022</b>	
EXCEDENT ANNEES ANTERIEURES	: 33 486.57 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	: 12 653.69 euros
	-----
EXCEDENT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	: 46 140.26 euros
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (001)	: - 3 790.66 euros
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
➤ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	: 42 349.60 euros
➤ AFFECTATION EN RESERVE (1068)	: 3 790.66 euros

### **9) EAU : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023 :**

Les membres du Conseil Municipal,  
Votent, à onze (11) voix pour, le budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- DEPENSES : .....19 782.66 euros
- RECETTES : .....19 782.66 euros

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- DEPENSES : ..... 39 842.00 euros
- RECETTES : ..... 64 581.60 euros

### **10) GARDIENNAGE DE L'EGLISE ET INDEMNITE :**

Monsieur le Maire rappelle que Madame GOEDERT Thérèse, remplissant les fonctions de gardiennage de l'église, a souhaité cesser son activité.

Il informe le conseil municipal que, suite à l'appel de candidature, deux personnes ont répondu favorablement.

Il s'agit de Madame GEORGES Marie-Thérèse et Madame MAGNY Marie-Josèphe.

Elles assureront ensemble le gardiennage de l'église.

Monsieur le Maire propose de leur verser l'indemnité de gardiennage, dont le montant est fixé par circulaire préfectorale (496.09 euros pour l'année 2023), à raison de moitié chacune, soit 248.04 euros pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de confier le gardiennage de l'église à Mesdames GEORGES Marie-Thérèse et MAGNY Marie-Josèphe,
- DECIDE de leur verser l'indemnité de gardiennage d'un montant de 248.04 euros chacune.

### **11) ACHAT NOUVEAU TRACTEUR-TONDEUSE :**

Monsieur le Maire informe que les tracteurs-tondeuse sont vétustes, l'un a 30 ans et l'autre avait été acheté en 2016 (d'occasion) et nécessitent de nombreuses réparations coûteuses.

Il propose d'investir d'un du matériel neuf et présente au conseil municipal, un devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse d'un montant HT de 16 750.00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de faire l'acquisition d'un tracteur-tondeuse neuf,
- VALIDE le devis de la société TERREA d'un montant HT de 16 750.00 euros
- MANDATE le Maire pour la signature du devis.

### **12) REVENTE ANCIENS TRACTEURS-TONDEUSE ;**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse en remplacement des 2 anciens.

Il explique qu'ils sont encore en état de fonctionner mais nécessitent de nombreuses réparations coûteuses.

Il propose de les mettre en vente, pour pièces ou autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de proposer les tracteurs-tondeuse à la vente pour pièces ou autre selon leur état.
- FIXE un montant de 1 000.00 euros pour le plus ancien et un montant de 3 000.00 euros pour le plus récent.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- **REFECTION DE L'ECOLE** : les travaux avancent bien et devraient être terminés pour fin mai.
- **CONTAINERS DE TRI** : il sera prochainement procédé à la réfection des parois qui entourent les containers.
- **PLACE DE RETOURNEMENT** : face aux difficultés rencontrées par les entreprises de débardage et autres, une place de retournement sera créée. Afin de limiter les coûts, les travaux seront effectués en interne, par les conseillers et les éventuels bénévoles.
- **DEMANDE DE CLOTURE D'UN ESPACE COMMUNAL** : un administré a fait une demande pour clôturer l'espace communal situé devant sa maison afin de limiter les nuisances dont il est victime, à savoir, les crottes de chiens, la poussière des tracteurs et le vis-à-vis.

  
 Le Maire  
 G. GEORGES

